



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ DU 21 FEV. 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 01/02/2018 et le 01/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 13/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et le 26/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 26/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC Médoc Estuaire :

- Sur la commune du ARSAC:

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06339	CETARSAC

- Sur la commune de CANTENAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06373	STATION SERVICE VILLENAVE BACQUEY

- Sur la commune de CUSSAC FORT MEDOC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06369	MAIRIE - Cussac Fort Médoc

- Sur la commune de MARGAUX :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06340	MAIRIE - Cantenac

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs

d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ

En vue de l'information des tiers :

Conformément à l'article **R181-44 du code de l'environnement**, une copie du présent arrêté sera déposée en mairie des communes concernées par le présent arrêté et pourra y être consultée par les personnes intéressées. Il sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

ARTICLE 5 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article **R181-50 du code de l'environnement**, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Bordeaux :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements dans un délai de **quatre mois** à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « WWW.TELERECOURS.FR ».

ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le **21 FEV. 2019**

LE PRÉFET

~~Pour le Préfet et par délégation,~~
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET

ANNEXE 1
FICHE SIS DE LA CC MÉDOC ESTUAIRE



Identification

Identifiant	33SIS06339
Nom usuel	CET ARSAC
Adresse	Les Monteils
Lieu-dit	Les Monteils
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	ARSAC - 33012
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge située sur la commune d'Arsac (33), exploitée à partir de 1972. Elle aurait accueilli principalement des déchets ménagers et des déchets verts ramassés chez les particuliers de la commune. A partir de 2012, plus aucun dépôt sauvage sur le site n'a été constaté.</p> <p>L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 14 448 m² (source : www.cadastre.gouv.fr) et se situe dans un environnement rural.</p>
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	<p>Le rapport relatif à la déclaration de cessation d'activité de l'ancienne décharge a été réalisé en avril 2013. Il indique que l'évacuation de déchets n'est pas envisagée dans le cadre de la réhabilitation du site. Un impact important de la décharge sur la qualité des sols a été mis en évidence, en ce qui concerne le cadmium, le chrome, le cuivre, le plomb, le zinc et le mercure.</p> <p>Des mesures de protection doivent être mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none">- interdire et limiter l'accès au site : les barrières actuellement présentes sont maintenues et entretenues, les zones boisées sont conservées. Des panneaux d'interdiction d'accès doivent être installés sur le site ainsi qu'une clôture de type 3 fils pour limiter les entrées inopinées sur le site tout en laissant un passage pour le gibier.- recouvrir le dôme des déchets par une couverture de terre après retalutage,- récupérer les eaux de ruissellements via un fossé périphérique,- mettre en place un réseau de surveillance des eaux souterraines grâce à deux piézomètres implantés sur le site. <p>L'emprise de la parcelle concernée est soumise aux interdictions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">- de construction de toute nature,- de travaux de voirie sauf ceux nécessaires à l'accès du site et de son entretien,- de tous travaux d'affouillements, de sondage et de forage,- de cultures agricoles, potagères et de pâturages. <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0345	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0345

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection Les travaux de remise en état de la décharge sont à effectuer. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 409776.0 , 6438360.0 (Lambert 93)

Superficie totale 20447 m²

Perimètre total 636 m

Liste parcellaire cadastrale

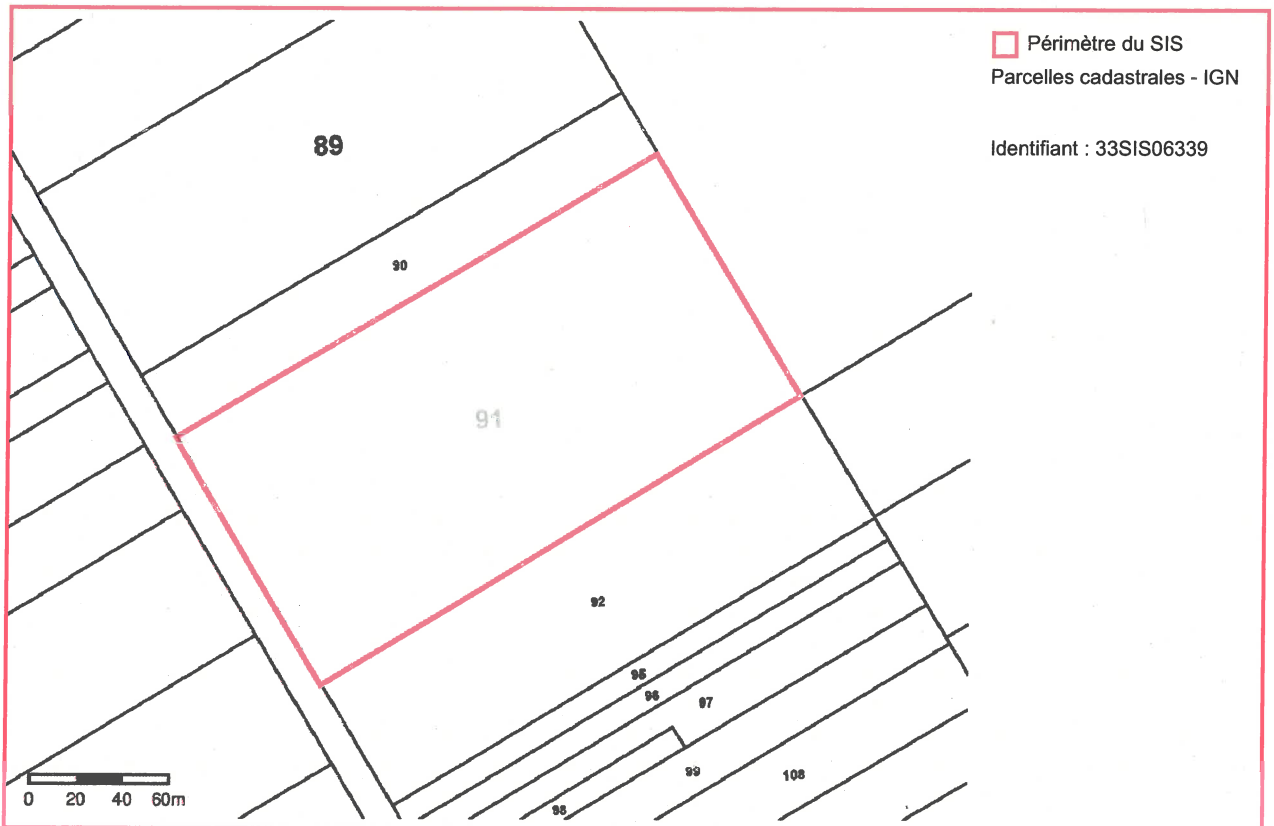
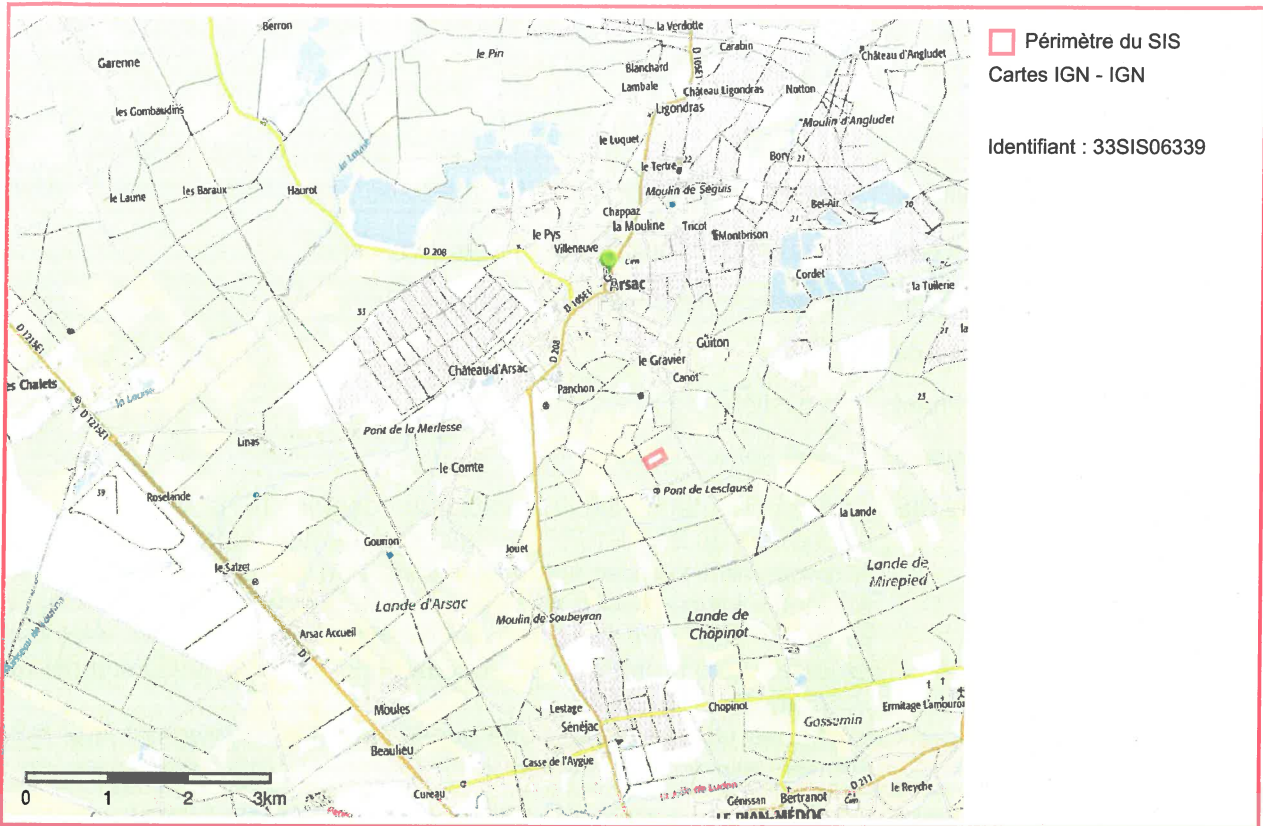
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARSAC	AS	91	28/11/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Arrêté Préfectoral Complémentaire du 20/12/16		Oui
Plan cadastral		Oui

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06373
Nom usuel	STATION SERVICE VILLENAVE BACQUEY
Adresse	16 Avenue de la 5ème République
Lieu-dit	
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	CANTENAC - 33091
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne station-service exploitée depuis 1976 (récépissé de déclaration du 27/01/1976) sur la commune de Margaux-Cantenac (33), comportant sur son site d'exploitation un garage automobile, une ancienne boutique, une aire de lavage et une aire de distribution. La liquidation judiciaire de Monsieur Villenave Bacquey, dernier exploitant en date, a été prononcée par jugement du Tribunal du Commerce de Bordeaux le 25/01/2006.</p> <p>L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 1 552 m² (source : www.cadastre.gouv.fr).</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>Les travaux de mise en sécurité et de dépollution du site réalisés par la SCI KIM, propriétaire des terrains, sont conformes aux prescriptions de l'arrêté de mise en demeure du 31/01/2012.</p> <p>Les analyses de fond de fouilles ont montré qu'une pollution résiduelle en hydrocarbures totaux (HCT) subsiste au droit du site, avec des teneurs mesurées de 800 mg/kg et 2930 mg/kg en certains endroits. Le procès-verbal de récolement final des travaux a été dressé par l'Inspection des Installations Classées le 11 juillet 2016, et attirait l'attention que :</p> <ul style="list-style-type: none">- les excavations de sols ont été limitées techniquement du côté de la voirie pour des raisons de sécurité (effondrement potentiel),- un impact résiduel subsiste donc en limite de propriété et probablement sur le domaine public,- les travaux de voirie devront prendre en compte la présence de cet impact résiduel afin de gérer le risque qu'il représente pour les travailleurs, la population et l'environnement,- l'emprise des sols excavés, étendue à la totalité des terrains situés entre l'atelier, la boutique et la voie publique ne devra être réservé qu'à un usage de type industriel, artisanal ou commercial,- tout usage de l'eau de la nappe au droit de cette emprise devra être interdit. <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0342	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0342

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection La réhabilitation du site a été réalisée avec une dépollution ne visant qu'à un usage de type industriel ou assimilé (artisanal, commercial, etc.). Le site en son état actuel ne peut être affecté à un usage de type "sensible" (habitation, école, agriculture, élevage, etc.). Pour cette raison, il a été décidé d'inscrire ce site en SIS comme étant à risques avérés, pour informer le ou les propriétaires actuels et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols. Les futurs usages qui seraient envisagés ne pourront être validés qu'après la réalisation par un bureau d'études certifié en matière de sites et sols pollués d'une étude de sols, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées à ces usages (cf. articles L. 556-1 et suivants et R. 556.1 et suivants du code de l'environnement).

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 412420.0 , 6443187.0 (Lambert 93)
Superficie totale 2253 m²
Périmètre total 195 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CANTENAC	B	359	18/10/2010
CANTENAC	B	419	18/10/2010
CANTENAC	B	421	18/10/2010
CANTENAC	B	447	18/10/2010

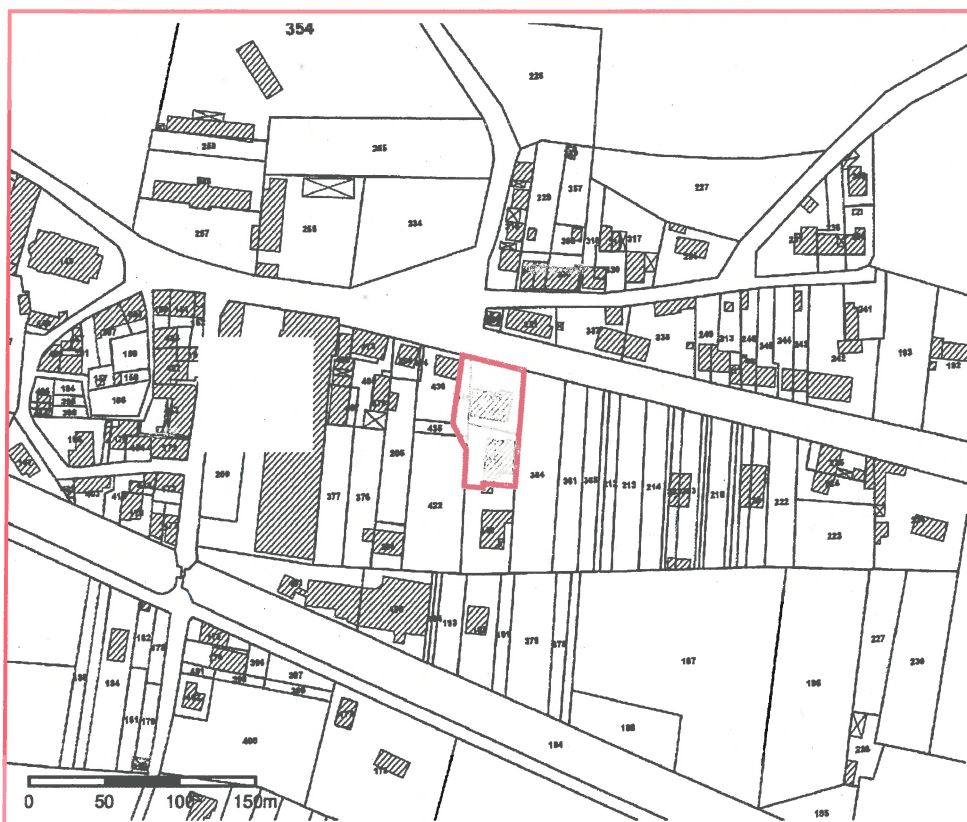
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 33SIS06373



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 33SIS06373



Identification

Identifiant	33SIS06369
Nom usuel	MAIRIE - Cussac Fort Médoc
Adresse	"Moulin de Beyron"
Lieu-dit	"Moulin de Beyron"
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	CUSSAC FORT MEDOC - 33146
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge, exploitée entre les années 1970 et 1990, sur la commune de Cussac-Fort-Médoc (33). Elle aurait accueilli principalement des déchets ménagers. La profondeur maximale des déchets est de 3,5 mètres. Le volume de déchets enterrés a été estimé à 56 000 m³.</p> <p>Le site est implanté sur une ancienne gravière en rive gauche de la Garonne. Il se situe à environ 1900 m au nord-ouest du bourg principal et en bordure de la déchetterie actuelle.</p> <p>Le Préfet a mis en demeure la commune de fermer cette décharge en 2000.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Le dossier de déclaration de cessation d'activité réalisé en avril 2013, comprenant une analyse des sols et des eaux souterraines, a mis en évidence la présence de métaux (Arsenic, Cadmium, Cuivre, Mercure, Plomb et Zinc) dans les sols, et la présence de chlorures et de traces d'hydrocarbures dans les eaux souterraines.</p> <p>L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 prévoit les mesures de remise en état de l'ancienne décharge, ainsi qu'une surveillance semestrielle des eaux souterraines.</p> <p>L'emprise des parcelles concernées est soumise aux interdictions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">- de construction de toute nature,- de travaux de voirie sauf ceux nécessaires à l'accès du site et à son entretien,- de tous travaux d'affouillements, de sondage et de forage,- de cultures agricoles, potagères et de pâturage. <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0356	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0356

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection Les travaux de remise en état de la décharge sont à effectuer. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 405227.0 , 6453935.0 (Lambert 93)

Superficie totale 23096 m²

Perimètre total 675 m

Liste parcellaire cadastral

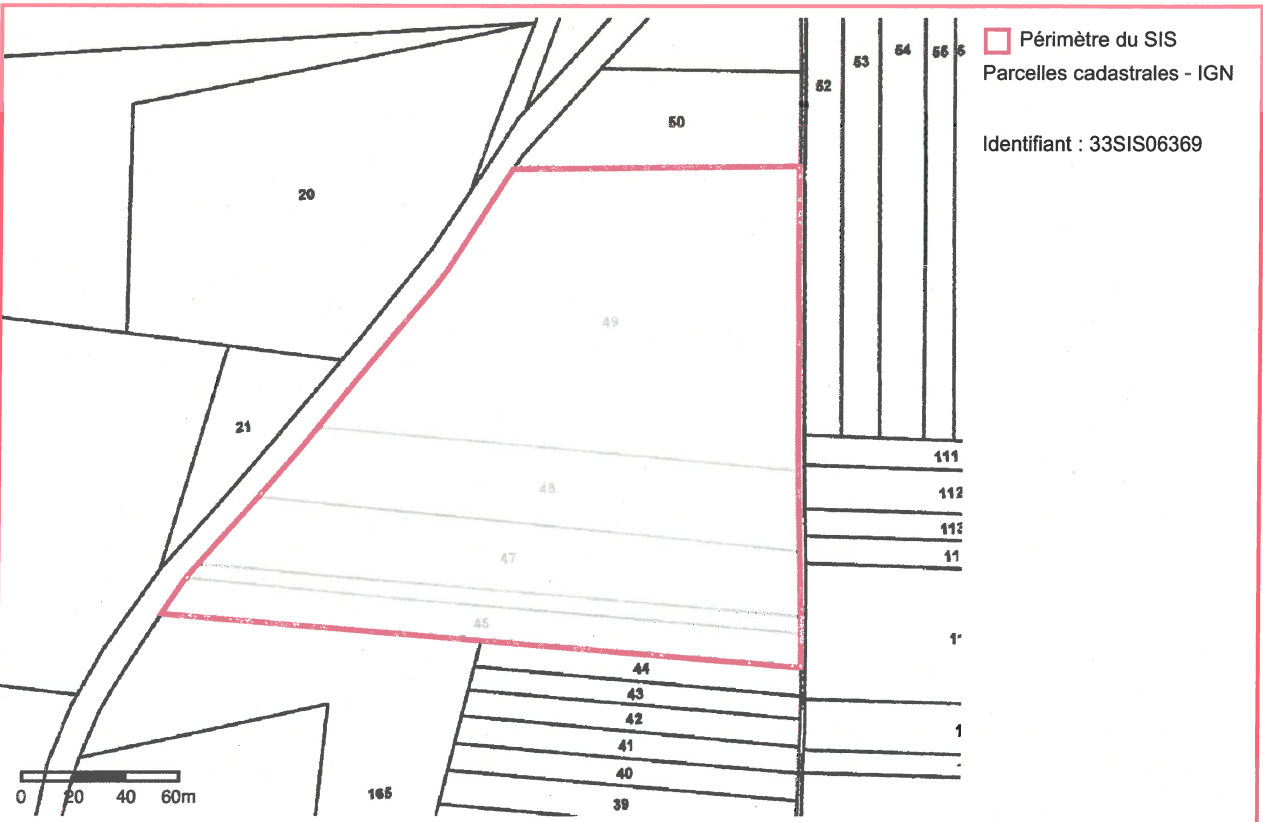
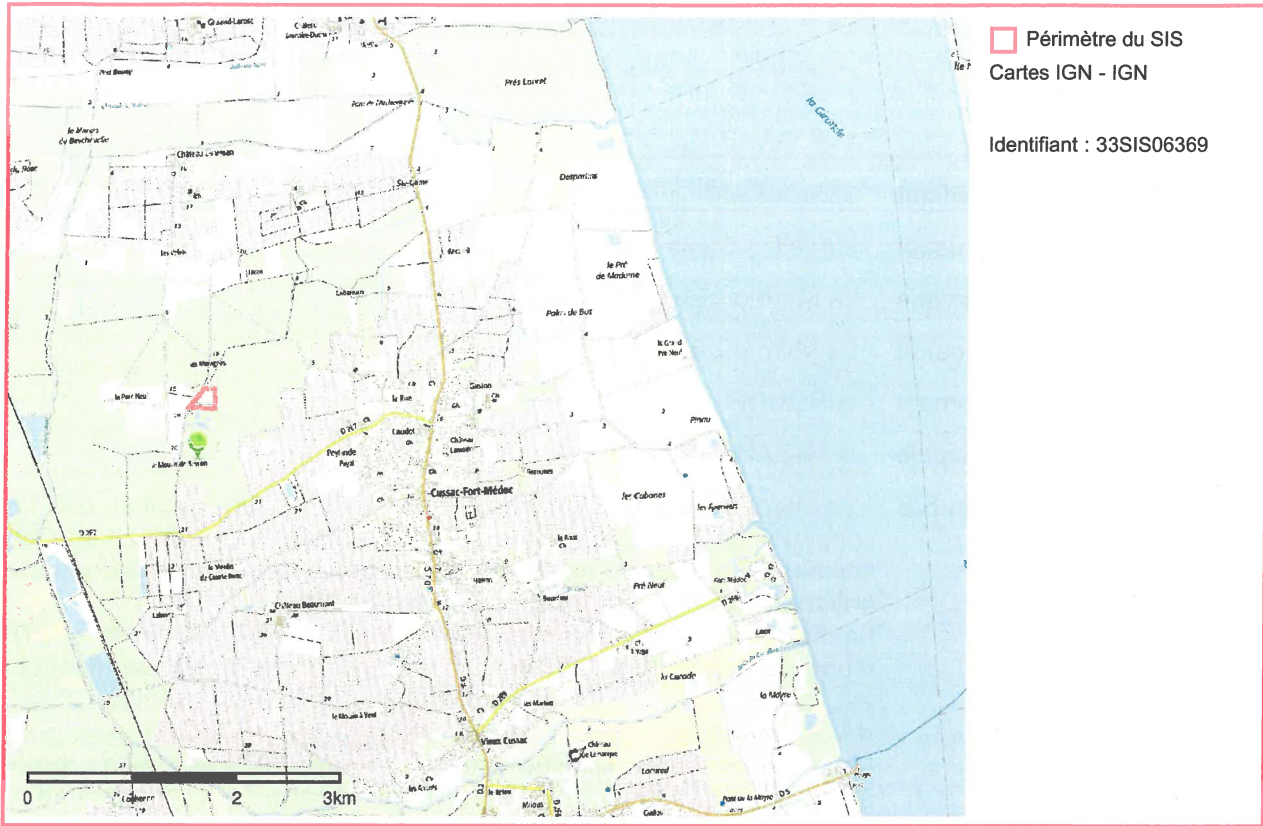
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CUSSAC FORT MEDOC	AE	45	10/11/2017
CUSSAC FORT MEDOC	AE	46	10/11/2017
CUSSAC FORT MEDOC	AE	47	10/11/2017
CUSSAC FORT MEDOC	AE	48	10/11/2017
CUSSAC FORT MEDOC	AE	49	10/11/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Arrêté Préfectoral Complémentaire - 20 décembre 2016		Oui
Dossier de déclaration de cessation d'activité - avril 2013		Oui
Plan cadastral		Oui

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06340
Nom usuel	MAIRIE - Cantenac
Adresse	La Marmouzette
Lieu-dit	La Marmouzette
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	MARGAUX - 33268
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge exploitée sans autorisation requise par la commune de Cantenac (33), au lieu-dit "La Marmouzette". Le site est implanté sur une ancienne gravière en rive gauche de la Garonne, à environ 900 m au sud-ouest du bourg principal.</p> <p>La décharge est implantée sur les parcelles AD160, AD161 et AD276 d'une superficie de 15 170 m². La profondeur maximale des déchets est de 2 mètres. Le volume de déchets enterrés a été estimé à 30 000 m³.</p> <p>La décharge a été exploitée entre les années 1970 et 1990 et aurait accueilli principalement des déchets inertes, des encombrants ménagers, des ordures ménagères et des déchets verts.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>La communauté de communes de Médoc-Estuaire a réalisé un diagnostic de l'état de la pollution présente en 2012. L'étude a montré que la décharge génère un impact important sur la qualité des sols et des eaux souterraines en ce qui concerne les métaux.</p> <p>L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 prévoit des travaux de remise en état de la décharge, ainsi qu'une surveillance semestrielle des eaux souterraines.</p> <p>L'emprise des parcelles concernées est soumise aux interdictions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">- de construction de toute nature,- de travaux de voirie sauf ceux nécessaires à l'accès du site et à son entretien,- de tous travaux d'affouillements, de sondage et de forage,- de cultures agricoles, potagères et de pâturage. <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0352	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0352

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection Les travaux de remise en état de la décharge sont à effectuer. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 411541.0 , 6442556.0 (Lambert 93)

Superficie totale 21485 m²

Perimètre total 853 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MARGAUX	AD	160	09/11/2017
MARGAUX	AD	161	09/11/2017
MARGAUX	AD	276	09/11/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Dossier de déclaration de cessation d'activité (avril 2013)		Oui
Arrêté Préfectoral Complémentaire (20/12/2016)		Oui
Plan cadastral		Oui

Cartographie

